

*Rappelant* que, dans le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement, adopté en 1978 et unanimement et catégoriquement réaffirmé en 1982 à la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée a exprimé sa vive préoccupation devant la menace que représentaient pour la survie même de l'humanité l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements,

*Rappelant également* qu'à ces occasions elle a fait observer que les arsenaux nucléaires existants étaient plus que suffisants pour détruire toute vie sur la Terre et a insisté sur le fait que l'humanité se trouve par conséquent placée devant une alternative : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr,

*Notant* qu'à la septième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à New Delhi en mars 1983, et à la huitième Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Luanda (République démocratique d'Angola) en septembre 1985, il a été déclaré que la recrudescence, tant qualitative que quantitative, de la course aux armements nucléaires ainsi que l'attachement aux doctrines de dissuasion nucléaire avaient augmenté le risque de voir éclater une guerre nucléaire et avaient entraîné une insécurité et une instabilité accrues dans les relations internationales,

*Ayant à l'esprit* que, dans leur Déclaration commune publié le 22 mai 1984, les chefs d'État ou de gouvernement de six États Membres de l'Organisation des Nations Unies, originaires de cinq continents différents, ont demandé instamment aux États dotés d'armes nucléaires, "comme première étape indispensable . . . de cesser tout essai, toute production et tout déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs" et que dans la Déclaration de New Delhi du 28 janvier 1985 ils ont réaffirmé : "La cessation de la course aux armements est une nécessité absolue à l'heure actuelle. Elle seule permettra d'assurer que les arsenaux n'augmenteront pas durant le déroulement des négociations."

*Estimant* qu'il est extrêmement urgent de mettre fin à tout nouvel accroissement des terrifiants arsenaux des deux principaux États dotés d'armes nucléaires qui possèdent déjà un pouvoir de riposte amplement suffisant et une capacité de surdestruction effrayante,

*Accueillant avec satisfaction* le début de négociations entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur un éventail de questions concernant les armes spatiales et nucléaires — tant stratégiques qu'à portée intermédiaire — toutes ces questions étant examinées et résolues en tenant compte de leur interdépendance,

*Considérant* qu'un gel des armements nucléaires, sans être une fin en soi, constituerait la première étape la plus

efficace pour que l'accroissement et le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires existantes ne se poursuivent pendant la durée des négociations,

*Fermement convaincue* que la situation à l'heure actuelle est particulièrement propice à un gel de cet ordre, puisque la puissance militaire nucléaire des États-Unis d'Amérique et celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont maintenant équivalentes et qu'il semble manifeste que, globalement, ces pays sont à peu près à égalité,

*Consciente* du fait que l'application des systèmes de surveillance, de vérification et de contrôle déjà convenus dans le cadre de certains accords antérieurs suffirait à garantir raisonnablement le respect des engagements pris en ce qui concerne le gel des armements,

*Convaincue* qu'il serait de l'intérêt de tous les autres États dotés d'armes nucléaires de suivre l'exemple des deux principaux États dotés d'armes nucléaires,

1. *Prie à nouveau instamment* les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les deux principaux États dotés d'armes nucléaires, de proclamer, soit au moyen de déclarations unilatérales simultanées, soit par le biais d'une déclaration commune, un gel immédiat des armements nucléaires, qui constituerait un premier pas sur la voie du programme global de désarmement et dont la structure et la portée seraient les suivantes :

(a) Il comprendrait :

- (i) Une interdiction générale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- (ii) L'arrêt complet de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- (iii) L'interdiction de tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs;
- (iv) L'arrêt complet de la production de matières fissiles à des fins militaires;

(b) Il serait assujéti à toutes les mesures et procédures de vérification pertinentes qui ont déjà été convenues par les parties dans le cadre des Traités SALT-I et SALT-II, ainsi qu'à celles qu'elles ont acceptées, en principe au cours des négociations trilatérales préparatoires sur l'interdiction complète des essais, qui se sont déroulées à Genève;

(c) Il porterait initialement sur une période de cinq ans et serait prolongé au cas où d'autres États dotés d'armes nucléaires accepteraient également ce gel, comme l'Assemblée générale les y invite instamment;

2. *Demande* aux deux principaux États dotés d'armes nucléaires susmentionnés de présenter un rapport commun ou deux rapports séparés à l'Assemblée générale, avant l'ouverture de sa quarante et unième session, sur l'application de la présente résolution;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante et unième session une question intitulée "Application de la résolution 40/ . . . de l'Assemblée générale relative à un gel des armements nucléaires."